

U.72 enjeux

n°125

EDUCATION . RECHERCHE . CULTURE . TRAVAIL . EMPLOI . JUSTICE . TERRITORIALE

EDITO

Le vernis « humaniste » dont E. Macron a teinté sa campagne n'aura pas mis de temps à craqueler : le projet de loi sur les migrants qui vient d'être déposé par le Ministre G. Collomb constitue une régression sans pareille de leurs droits et des Droits de l'Homme en général. C'est une véritable ingénierie de l'expulsion qui se met en place, en réduisant à peau de chagrin le temps d'étude des dossiers et de dépôt des recours, et en allongeant le temps de mise en rétention. L'objectif n'est pas, comme il est dit, de sécuriser le droit d'asile, mais de permettre les reconduites à la frontière de manière massive, en empêchant l'exercice du droit. Pour dénoncer cette régression, la FSU, avec de nombreux partenaires associatifs, syndicaux... est impliquée dans l'organisation des Etats Généraux des migrations qui se déclineront en Sarthe les 17 mars et 21 avril. Ensemble, revendiquons une autre politique d'accueil des réfugié-es, respectueuse du droit et de la dignité des personnes.

Sur le plan social, la casse des droits des salarié-es engagée avec la Loi Travail se poursuit. Début février, Darmanin et Philippe, en détaillant le plan Action publique 2022, ont ouvert les hostilités contre les services publics et le statut de fonctionnaire. Suppressions de postes, salaire au mérite, contractualisation, privatisation des missions, tous les ingrédients d'une disparition à court terme de la Fonction Publique sont réunis. Le démantèlement du service public du transport ferroviaire est à ce titre exemplaire : on livre au privé les éléments les plus rentables du réseau, en laissant aux régions, c'est à dire aux contribuables, la gestion des lignes intermédiaires, qui ne tarderont pas à disparaître, tout en agitant le chiffon rouge d'un statut jugé insupportable par ceux-là même qui n'ont cessé de faire des cadeaux fiscaux aux prédateurs les plus riches du pays.

Le 22 mars, les fonctionnaires, et les usagers, à l'appel de la FSU, de la CGT, FO, Solidaires, CFTC et CFE CGC, sont appelé-es à se mettre en grève pour à la fois revendiquer la reconnaissance de leur travail par une revalorisation salariale justifiée, et pour la défense du Service Public. Le bras de fer qui s'engage avec le pouvoir constitue un enjeu majeur. Le mépris affiché pour les « gens qui ne sont rien » doit être pris pour ce qu'il est : l'affichage d'une violence de classe qui s'exprime à travers toute la politique menée par le gouvernement d' E. Macron.

Face à ce mépris et cette violence, nous n'avons d'autre choix que de nous mobiliser. Un coup d'arrêt peut et doit être donné à cette politique profondément inégalitaire. Depuis le début de l'année, les mobilisations de salarié-es se multiplient : dans les EHPAD, dans les maisons d'arrêt...pour dénoncer les conditions de travail dégradées, dans les écoles, lycées, universités pour contester une politique scolaire qui oppose les territoires et les établissements entre eux, et instaure un renforcement du tri social.

Dans un contexte où le gouvernement pense avoir les coudées franches et souhaite infliger au mouvement social une défaite historique, à l'instar de Thatcher en son temps, il est urgent que toutes les forces sociales se mobilisent et convergent pour imposer un autre modèle de société, une autre répartition des richesses, un autre rapport au monde.

Dispensé de timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
12/03/2018

LE MANS PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Le 22 mars,
tous-tes ensemble
pour le Service public !
Départ de la manifestation à
10h place de la Préfecture**

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

- p. 1 : Edito
- p. 2 : Fonction Publique
- p. 3 et 4 : Tract intersyndical FP 22 mars
- p. 5 à 8 : 4 pages spécial AVS
- p. 9 : Action EHPAD 15 mars / Education
- p.10: SNCF
- p11: Stage syndical sur le chômage/ Initiatives en Sarthe pour la défense des migrants.
- p.12 : Flyer soirée RESF et Etats Généraux des Migrations.

F

S

U.72

En dévoilant début février les mesures qu'il envisage de prendre pour "moderniser" la Fonction Publique, l'exécutif entend importer les techniques de management du privé, au service d'une réduction toujours plus grande du nombre de fonctionnaires. (d'après un article de Médiapart du 2 février 2018)

Négociation de façade

La méthode est typique de cet exécutif de "choc" : annonce tonitruante, fonds idéologique simple : rémunération au mérite, recours aux contractuels et suppression massive de postes. Une série d'annonces calibrées pour faire passer un seul message : dans les années à venir, la garantie de l'emploi ne sera plus nécessairement assurée pour les fonctionnaires, et leur statut ne restera pas intouché.

Fidèle à sa méthode, le gouvernement annonce qu'il va mener « une grande concertation » pendant un an avec les syndicats, les collectivités territoriales et les hôpitaux avant de déployer son plan, qui reste flou pour l'heure. Si on se réfère à la manière dont il a géré la contre-réforme de la Loi Travail, il y a fort à parier qu'il ne s'agit là que d'une façade, et qu'il n'entend pas dévier d'un pouce du projet annoncé.

Réduction massive des effectifs

Actuellement, les trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière) emploient en tout 3,8 millions de fonctionnaires et 940 000 contractuels. Le détail des postes concernés par la fonte de la fonction publique devrait être dévoilé à partir du mois d'avril. Ce nombre n'a rien de disproportionné contrairement aux idées reçues et largement diffusées. La France se situe en fait dans la moyenne des pays de l'OCDE (cf graphique ci dessous).

Cela n'a pas empêché sous ce prétexte les gouvernements qui se sont succédés depuis plus de vingt ans de mener une politique de réduction des effectifs quasi permanente. Cette dégradation de l'emploi public s'est accompagnée d'une précarisation qui touche un agent sur cinq, ce qui est un niveau plus élevé que dans le secteur privé.

Deux secteurs ont été particulièrement

impactés par cette politique : l'éducation, où le nombre d'emplois publics est en recul net depuis quinze ans, et la santé, où ce nombre stagne alors que les besoins explosent et que la France est déjà en bas de tableau parmi les pays de l'OCDE pour l'emploi public dans la santé. Le mal-être du personnel des maisons de retraite médicalisées, qui s'est concrétisé dans une grève inédite le 30 janvier, et dans un nouvel appel le 15 mars (cf page 9) constitue le symbole d'un écart croissant entre la réalité de l'action publique telle qu'elle est vécue par les agents et la vision purement comptable de l'exécutif.

Une stratégie de clivage...

Comme toujours, il s'agit de faire passer les fonctionnaires pour des privilégiés, des nantis par rapport aux salariés du privé.

Alors qu'il a prétendu vouloir « davantage récompenser le travail » par la bascule entre les cotisations sociales et la CSG, le gouvernement s'est contenté de compenser la hausse de la CSG sur les traitements des fonctionnaires.

Cette décision a volontairement fait des fonctionnaires des travailleurs de seconde zone, qui ne mériteraient pas d'augmentation du pouvoir d'achat, à la différence des salariés du secteur privé et des indépendants. D'autant que certains fonctionnaires – ceux qui n'ont pas bénéficié d'augmentation statutaire – sont en fait perdants au 1er janvier, car ils subissent aussi une hausse des cotisations retraite, décidée sous François Fillon avant 2012 ! Cette punition intervient après le rétablissement du gel du point d'indice et de nouveaux efforts sur la dépense publique et, donc, sur les conditions de travail des fonctionnaires.

Ces quelques faits trahissent bien la vraie ambition du gouvernement : remplir ses objectifs de baisse de trois points de PIB de la dépense publique d'ici à 2022, afin de pouvoir financer les baisses d'impôts accordées au capital ! Cette logique est bien celle d'une entreprise type du capitalisme contemporain, obsédée par la rentabilité à offrir à ses actionnaires. Dès lors, les fonctionnaires et leur statut représentent par nature un obstacle. Un obstacle qui est contourné avec les méthodes habituelles du secteur privé.

... et une efficacité contestée !

Ces méthodes sont-elles en mesure de favoriser la croissance et l'efficacité dans les services publics ? On peut en douter. Les pays où le taux d'emplois publics est le plus faible de l'OCDE, le Japon et l'Italie, sont aussi parmi les plus endettés. Les fonctionnaires ne sont donc pas, par nature, les ennemis de la croissance économique. Leur statut ne l'est pas davantage : la sécurité de l'emploi n'est pas davantage l'ennemie de la motivation que le précaire, bien au contraire.

La qualité du service rendu n'augmentera pas forcément lorsque l'on aura moins de fonctionnaires et plus de contractuels. Mais le gouvernement ne sait pas sortir de sa logique de « main invisible » qui favoriserait l'intérêt général, par la grâce de davantage de liberté donnée aux intérêts particuliers.

Il existe une autre conséquence, que connaissent beaucoup de ceux qui se sont lancés dans la précarisation et la réduction de l'emploi public : le manque d'attractivité de ce dernier. En Irlande, le pays découvre ainsi une véritable pénurie d'enseignants, ces derniers préférant émigrer devant les salaires et les conditions de travail proposés. Au Royaume-Uni, le secteur public de la santé, la NHS, doit faire face à des problèmes majeurs de manque de main-d'œuvre, qui l'ont contraint à reporter en janvier de nombreuses opérations. Là encore, les bas salaires et les conditions de travail sont en cause.

En réalité, en agissant comme il le fait, le gouvernement commet les mêmes erreurs que ce secteur privé qui semble tant le fasciner. Pendant la crise, les entreprises françaises – à la différence des entreprises allemandes par exemple – ont fait le choix de réduire massivement leurs effectifs et de délocaliser pour réduire leurs coûts. Ils ont ainsi perdu et détruit des compétences par un désinvestissement conscient dans les ressources humaines. Aujourd'hui, la moitié des entreprises se plaignent d'un manque de main-d'œuvre qualifiée. Une situation qui est le fruit de ce désinvestissement.

C'est exactement la même logique qui préside désormais au choix de l'État dirigé par Emmanuel Macron.



Union
syndicale
Solidaires



Boucs émissaires, NON ! Fonctionnaires, OUI !

Le 22 mars, tous-tes en grève Pour la Fonction Publique Pour la reconnaissance de notre travail

- 120 000 suppressions d'emploi
- Abandon des "missions de service public"
- Dégradations salariales :
 - gel du point d'indice
 - augmentation de la CSG non compensée
 - rétablissement du jour de carence
- Attaques sur le statut :
 - plan de départs volontaires
 - recours accru aux contractuel-les
 - salaire au mérite
 - révision des instances de dialogue social

Les intentions sont claires : l'objectif du gouvernement n'est pas de moderniser, mais **d'en finir avec une Fonction Publique au service de l'intérêt général !**

**Pour les agents, pour les usagers,
la réponse c'est toujours NON !**

**Rassemblement et Manifestation
Jeudi 22 mars à 10h au Mans
devant la Préfecture**

Des fonctionnaires trop bien payés ?

Le dernier rapport annuel sur l'état de la Fonction publique montre qu'en 2015, le décrochage entre les salaires du secteur public (+0,6%) et ceux du secteur privé (+1%) s'est poursuivi.

Le gouvernement assure que le déroulement de carrière prévu par le statut de la Fonction publique permet une revalorisation automatique du pouvoir d'achat des fonctionnaires. **Faux !**

- selon l'INSEE, la perte cumulée de pouvoir d'achat du traitement brut des fonctionnaires s'établit à **-9,2% depuis 2000**.
- Depuis 2000, les fonctionnaires **ont perdu l'équivalent de 15% de pouvoir d'achat**. C'est la conséquence de la désindexation de la valeur du point sur les prix, des périodes de gel du point et des diverses augmentations de cotisations.
- **65% des agents territoriaux de catégorie C restent toute leur carrière sur l'échelle CI** dont les premiers indices avoisinent le SMIC. Après 25 ans de carrière leur salaire est inférieur à 1 600€ avec peu de perspective d'avancement.

L'intersyndicale **FO/CGT/FSU/CGC/CFTC/Solidaires** appelle les agent-es à se mobiliser massivement le **22 mars prochain** pour exiger la reconnaissance de leur engagement professionnel.

Des mesures qui vont fragiliser un Service Public déjà malmené

Il ne manquait plus qu'à s'attaquer à l'essence même de la Fonction Publique : le statut du fonctionnaire avec un afflux de précaires annoncés et une compétition entre agents dans une course folle à la prime.

Nous refusons que les fonctionnaires et le service public deviennent conformes aux rêves de prédateurs des acteurs du capital. **Le service public appartient à tous ceux qui les utilisent et en premier lieu aux plus précaires et aux plus vulnérables.**

BOUCS ÉMISSAIRES, NON ! FONCTIONNAIRES, OUI !

Tous-tes ensemble exigeons :

- une négociation salariale immédiate
- l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires nécessaires
- un nouveau plan de titularisation des contractuel-les
- des dispositions pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la défense et la pérennisation du système de retraite par répartition.

**Départ de la Manifestation
à 10h devant la Préfecture**

Ce 4 pages est destiné plus particulièrement aux AVS de votre école ou établissement .
Merci de bien vouloir le leur transmettre.

Encart Spécial AVS (AESH ou CUI)



Vous êtes AVS, en contrat CDD ou CDI d'AESH, ou en Contrat Unique d' Insertion ? La FSU vous propose ce 4 pages Spécial destiné à vous informer de vos droits, et de l'aide que la FSU peut vous apporter pour les faire respecter, ou pour obtenir les réponses aux questions que vous posez.

Les problématiques liées à l'accueil des élèves relevant du handicap sont nombreuses : conditions d'accueil de ces élèves, existence de structures spécialisées, formation des personnels enseignants et, bien sûr, accompagnement de ces élèves. Si la légitimité de la scolarisation des élèves en situation de handicap ne se pose pas, les gouvernements successifs n'ont pas voulu traiter la situation professionnelle des personnels accompagnants et les conditions globales de leur accueil dans les écoles.

L'évolution positive de la CDIisation des AESH est un progrès notable, mais la précarité salariale et professionnelle reste. Par ailleurs, les crédits nécessaires pour permettre aux AVS recrutés en CUI de basculer sur un contrat AESH ne sont pas toujours débloqués, et bon nombre d'AVS doivent repartir à la case chômage au bout de 2 ans.

Ce n'est pas acceptable ! La FSU, engagée dans la lutte contre la précarité dans la Fonction Publique, se bat pour obtenir un véritable statut. N'hésitez pas à nous contacter !

QUI SOMMES-NOUS ?

Enseignant-es en école, collège, lycée, ou agents, de la Fonction Publique (de l'Etat ou de collectivités territoriales, nous nous syndiquons à la FSU, pour défendre les droits des salarié-es, en obtenir de nouveaux. La FSU promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant, et pluraliste, au service des aspirations et des revendications des personnels qu'elle regroupe.

Elle œuvre en faveur de choix éducatifs, économiques et sociaux de justice, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de démocratie. Elle contribue à la défense et à la promotion des

Droits de l'Homme. Elle favorise le développement du rôle et de la place des femmes dans la société. Elle favorise la coopération et la solidarité syndicales internationales, notamment avec les pays les plus pauvres.

La Fédération donne la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle. Elle a en permanence le souci de débattre avec l'ensemble des personnels, de défendre avec force leurs revendications, et, d'élaborer des propositions afin de construire des alternatives aux politiques actuelles. Elle associe l'ensemble des syndiqués au débat et à la vie de la Fédération.

EN QUOI LA FSU CONCERNE - T - ELLE LES AVS ?

Quand un souci surgit au travail on a vite fait de se sentir isolé... Les syndicats de la FSU (SNES - SNEP - SNUEP - SNUipp) sont les syndicats majoritaires dans l'enseignement du 1er et 2nd degré. Ils sont présents sur tous les terrains : dans les écoles, dans les établissements et tiennent des permanences dans chaque département ; ses élu-es répondent chaque jour à vos appels, que

vous soyez ou non syndiqué-es.

Des rencontres syndicales vous tiennent informé-es tout au long de l'année de vos droits ainsi que des actions en cours concernant votre catégorie. Ce sont aussi des lieux d'échanges où l'on construit ensemble les revendications des secteurs.



VOS REPRESENTANTES AUPRES DE L'ADMINISTRATION

C'est à la FSU que la majorité des AVS accordent leur confiance aux élections professionnelles (71 sièges sur l'ensemble des Consultatives Consultatives Paritaires Académiques contre 67 sièges répartis entre les autres organisations syndicales).

Dans l'Académie de Nantes, 2 sièges sur 5 (1 siège pour la CGT, 1 siège pour FO, 1 siège pour SUD) sont occupés au titre de la FSU. Les deux titulaires sont sarthoises.



Isabelle ACHART



Katia BRUNET

Elles tiennent un mercredi par mois une permanence à la section départementale de la FSU, au 29 place d'Alger au Mans. Vous pouvez appeler, ou vous déplacer (sans Rendez-Vous). Elles vous accueilleront et répondront à vos questions, ou s'adresseront à l'administration si cela s'avère nécessaire.

Contact:

Tel : 02 43 43 86 21

mail : fsu72@fsu.fr

Dates des prochaines permanences :

Mercredi 14 mars : 14h-16h

Mercredi 11 avril : 14h-16h

Mercredi 16 mai : 14h-16h

Mercredi 20 juin : 14h-16h

SITUATION DEPARTEMENTALE

La FSU 72 a demandé une audience auprès du Secrétariat Général de la DSDEN de la Sarthe fin novembre.

Étaient présents :

Pour l'administration : le secrétaire général de l'inspection académique, l'IEN ASH, le chef de division de la DRH,
Pour la FSU deux élu-es AESH à la CCP et le secrétaire départemental.

Contrat Unique d'Insertion

614 contrats CUI répartis ainsi :

- 581 AVS

- 33 EVS (aide à la direction)

La suppression des contrats aidés mise en oeuvre à la rentrée conduit à recentrer l'affectation des CUI exclusivement sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

En conséquence, les missions d'EVS d'aide administrative sont appelées à disparaître (soit par non-renouvellement ou par bascule sur une mission d'AVS).

Les EVS actuellement en activité (33) se verront « proposer » un avenant pour basculer sur une mission d'accompagnement. Si elles refusent ou ne peuvent pas exercer sur cette mission, elles pourront aller au terme du contrat actuel, mais ne seront pas renouvelées.

Situation des contrats CUI en cours d'année :

366 (sur les 614) personnes verront leur contrat se terminer durant l'année scolaire.

Sur ces 366, 223 sont éligibles à un renouvellement (soit parce qu'il s'agit d'un premier contrat de 12 mois sur les 24 possibles, soit parce que les personnes concernées ont une RQTH, ou un âge (+ de 50 ans) qui autorise à une prolongation jusqu'à 5 ans de CUI.

Cela signifie que 143 arrivent en fin de contrat. Que va-t-il advenir de ces personnes ? La seule solution pour pouvoir continuer, si elles le souhaitent, à exercer la mission, c'est que leur soit proposé un contrat d'AESH. Le fait d'avoir exercé sur une mission d'AVS durant 24 mois rend éligible au contrat d'AESH, sous réserve que le bilan soit satisfaisant.

Mais il est impossible pour l'instant de dire si l'ensemble des CUI qui le souhaitent pourront basculer sur un CDD.

Nous venons d'apprendre (11 décembre) que des AVS en CUI en fin de contrat fin décembre ou début janvier se sont vu signifier que leur demande de passage en contrat AESH ne serait pas possible car l'administration n'aurait pas les crédits suffisants. Contactez la FSU (02 43 43 86 21 ou fsu72@fsu.fr) si la situation concerne les AVS de votre établissement.

A notre question de savoir si de nouveaux recrutements en CUI sont envisagés, l'administration répond que ce n'est pas prévu à l'heure actuelle, mais que cependant tout est lié au nombre de contrats AESH qui seront attribués, nombre qui reste pour l'instant incertain, et susceptible de fluctuations (dotation fixée en année civile et non pas scolaire).

SITUATION DEPARTEMENTALE (suite)

Contrats AESH

Actuellement le nombre de contrats AESH attribués au département est de 285 CDD, et 110 CDI, soit 395 personnes, pour un total de 262 ETP (Equivalent Temps Plein). La différence importante tient au fait que la plupart des contrats AESH sont des temps partiels imposés (quotité moyenne 66%).

Le recrutement des AESH, hors celles qui arrivent au terme de leur CUI est conditionné à la détention d'un diplôme (par exemple CAP petite enfance, Aide médico psychologique, DEAES ...).

A notre question si un turn-over est constaté (du fait des conditions salariales insatisfaisantes), l'administration reconnaît qu'il est réel, mais faible.

Le Secrétaire Général évoque une réflexion sur la mise en place de dispositifs d'évaluation précis qui pourraient conditionner le passage du CDD au CDI (au bout des 6 ans). Il serait quand même étonnant -et scandaleux- que l'on « remercie » une personne à qui on aurait proposé un renouvellement durant 6 ans ! Comme si le passage en CDI mettait fin à la

précarité alors que les salaires restent largement insuffisants pour vivre dignement !

Notifications MDPH

Le nombre de notifications est en hausse constante. Cete année 1400 ont été validées par la MDPH. L'an dernier à la même époque, c'était 400 de moins !!!

Les 900 AVSi et les 74 AVSco (CUI ou AESH) sont réparti-es de la manière suivante :

1er degré public : 626

1er degré privé : 65

2nd degré public : 222

2nd degré privé : 61

Le Secrétaire Général précise qu'au niveau national, le taux d'AVS mutualisé se situe autour de 40%, alors qu'en Sarthe, il est largement inférieur, et que notre département se caractérise par le nombre importants d'affectations individuelles.

Un certain nombre de notifications resteraient non pourvues. Il semble en effet que l'administration rencontre un problème pour trouver des volontaires correspondant aux

besoins. Pour la FSU, les conditions salariales et la précarité de ces missions ne les rendent pas spécialement attractives.

Formation des AESH

Nous avons pointé la difficulté qu'ont les AESH pour accéder aux offres de formation existant au niveau académique. Même si un message leur est adressé, les conditions d'inscription sont complexes et peuvent décourager.

Remplacement des AVS

Nous avons évoqué la question du remplacement des AVS lorsque leur absence est connue à l'avance et longue (congé maternité, accident ou opération...). Il nous semble indispensable que ces absences soient compensées, car sans AVS la scolarisation des élèves, et plus particulièrement de certains selon la nature du handicap, peut rapidement devenir ingérable. Le SG a évoqué la question des frais de transport (non prévus) et de l'implantation des postes pour répondre que cela n'était pas à l'ordre du jour.

TEMPS DE TRAVAIL

Contrat Unique d'Insertion

20 heures hebdomadaires.

Ce temps de travail n'est pas annualisé, mais la durée hebdomadaire de travail peut être modulée.

Le programme prévisionnel de la répartition des heures sur l'année ou sur la période couverte par le contrat est joint au contrat de travail. Ce programme peut être modifié en respectant un délai de prévenance de 15 jours au moins.

L'article L3123-24 du Code du travail précise que le salarié peut refuser "dès lors que ce changement n'est pas compatible avec des obligations familiales impérieuses, avec le suivi d'un enseignement scolaire ou supérieur, avec une période d'activité fixée chez un autre employeur ou avec une activité professionnelle non-salariée.

Modulation et non annualisation

L'article L3141-29 stipule que les jours de fermeture d'un établissement dépassant la durée des congés légaux (5 semaines) donnent droit à rémunération. Il est donc possible de moduler avec des semaines "hautes" et des semaines "basses", mais en aucun cas on ne peut exiger la présence pendant les congés scolaires.

AESH

Annualisation

Les AESH travaillent sur une base de 1607 heures annuelles pour un temps complet réparties entre 39 et 45 semaines. En général, cette annualisation du temps de travail est réalisée sur la base de 39 semaines.

Par exemple un-e AESH ayant une quotité de travail de 58,3% doit un temps de travail annuel de 936 heures. Réparties sur 39 semaines, ces heures correspondent à une moyenne de 24 heures hebdomadaires.

39 semaines en école pour les AESH ?

Le temps de service de l' AESH ne se limite pas à l'accompagnement de l'élève car il contribue au suivi et à la mise en oeuvre du projet personnalisé de l'élève. Il participe aux réunions, aux dispositifs Ecoles ouvertes ..toutes activités pouvant être décomptées dans son temps de travail. Les AESH ne pouvant faire que de l'accompagnement, ils ne peuvent effectuer des tâches administratives lors des 3 semaines en plus des 36 semaines de classe. Ce temps pourrait correspondre au travail invisible effectué dans l'année.

VOS DROITS

Droit à Congé Maladie

AESH

En cas de congé maladie, d'accident du travail, les AESH peuvent bénéficier du maintien de leur traitement en fonction de leur ancienneté. A compter de janvier 2018, un jour de carence est instauré.

- Après 4 mois, 1 mois à plein traitement, puis 1 mois à demi-traitement

- Après 2 ans, 2 mois à plein traitement, puis 2 mois à demi-traitement

Après 3 ans, 3 mois à plein traitement, puis 3 mois à demi-traitement

CUI

Les CUI perçoivent des indemnités journalières versées par la CPAM avec 3 jours de carence.

Congé de maternité ou de parentalité

AESH

Après 6 mois d'ancienneté, les AESH ont droit à un congé maternité de 16 semaines à plein traitement.

CUI

Après 6 mois d'immatriculation, à la sécurité sociale, les contractuel-les bénéficient d'une indemnité journalière de repos correspondant au salaire net.

Le congé de parentalité se compose de 3 jours consécutifs à la naissance, puis de 11 jours consécutifs à prendre dans les 4 mois qui suivent la naissance

Autorisations d'absence diverses

AESH - CUI

Ce sont les mêmes droits que les fonctionnaires (décès de certains proches, mariage ,....). **Attention, certaines autorisations ne donnent pas droit à traitement. S'en assurer auprès de l'administration, nous contacter en cas de problème.**

Garde d'enfant malade

AESH

Le nombre de jours est égal à une fois les obligations de service hebdomadaire plus un jour, soit 11 demi-journées. Si l'AESH élève seul-e son enfant, ou si le conjoint ne bénéficie pas d'autorisation, ce nombre est doublé.

CUI

Le nombre de jours est de 3 par an, 5 si l'enfant a moins d'un an ou si le/la salarié-e assure la charge de 3 enfants de moins de 16 ans.

Complémentaire Santé

Les AESH, et AVS en CUI cotisent à l'assurance maladie et sont généralement rattachés à la MGEN pour la Sécurité Sociale. Il leur est possible de cotiser aussi à une mutuelle complémentaire. Selon leur revenu, ils peuvent prétendre à une aide. Important : la MGEN propose une assistance prévention permettant de bénéficier d'une compensation salariale en cas d'arrêt maladie prolongé. D'autres complémentaires le proposent, mais pas toutes. Il est conseillé de s'en assurer.

Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC)

La CMUC est une mutuelle gratuite qui peut s'additionner à une autre mutuelle privée. Elle offre une prise en charge à 100% dans la limite de remboursement de l'Assurance maladie et dans le cadre du parcours de soins coordonné. Pour en bénéficier, il faut avoir des revenus inférieurs à 8 723€ pour un foyer fiscal d'une personne et 13 085€ pour un foyer de 2 personnes, 15 701€ pour 3 personnes.

Aide à la Complémentaire Santé (ACS)

L'ACS donne droit une déduction sur le montant annuel des cotisations mutuelles (200€ pour les personnes âgées de 16 à 49 ans). Pour en bénéficier il faut avoir des revenus inférieurs à 11 776 € sur les 12 derniers mois pour un revenu fiscal d'une personne et 17 664€ pour un foyer de 2 personnes, 21 197 € pour 3 personnes...

Action Sociale

AESH

Ils ont droit à l'action sociale (chèques vacances, CESU, pour la garde d'enfants. D'autres prestations existent à l'initiative des rectorats (aide au logement, aide aux vacances, aides exceptionnelles, prêt à court terme sans intérêt... Se renseigner auprès du service SAE du rectorat.

CUI

Les CUI n'ont malheureusement pas droit à l'action sociale.

D'autres questions ? Vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de votre mission ? Vous souhaitez adhérer à la FSU pour avoir accès à l'information ?

Contactez-nous au 02 43 43 86 21 (laisser un message avec vos coordonnées).

**ou envoyez un courriel à : fsu72@fsu.fr
Bureau ouvert de 9h à 18h**

Mobilisation dans les EHPAD

Personnels de la Santé et Territoriaux de la Sarthe, résidents, familles et citoyens, tous concernés !

- Face au retard accumulé par la France dans l'aide et la prise en charge des personnes âgées.
- Face à la grande souffrance tant pour les usagers que les professionnels générée par la défaillance des conditions d'accueil .
- Face à l'absence de réponse du Président de la République à la mobilisation du 30 janvier dernier

Les personnels ne demandent pas, ils exigent :

- Ils exigent que l'amélioration de leurs conditions de travail passe par un accueil de qualité de leurs aînés.
- Ils exigent pouvoir prodiguer des soins à la hauteur des besoins de chaque personne âgée accueillie dans les EHPAD, dans les services de soins et d'accompagnement à domicile.
- Ils exigent des moyens humains par des créations d'emploi et la pérennisation des emplois aidés.

A l'appel de la CFDT, de la CGT, FO et FSU

Jeudi 15 mars, les professionnel-les restent mobilisé-es.

Manifestation au Mans à 10h devant l'EHPAD Jean Jaurès

NON À LA BAISSÉ DES PENSIONS ! NON À LA HAUSSE DE LA CSG !

Ni privilégiés, ni nantis, ni assistés, les retraités défendent leur pouvoir d'achat !

Rassemblement le 15 mars à 10h devant la préfecture

Manifestation jusqu'à la rue Gougéard pour la prise de parole devant le siège des députés de la majorité présidentielle, responsables, avec le gouvernement, du pillage de nos revenus.

EDUCATION

De la maternelle à l'Université, le Ministre Blanquer mène une politique ultra-libérale, qui conduira inéluctablement à un renforcement des inégalités scolaires et de la sélection, dans un contexte d'austérité qui se traduit par des fermetures massives de postes.

Dans notre département, ce sont ainsi 42 classes en élémentaire et maternelle qui vont fermer, principalement en secteur rural. L'ouverture de CP et CE1 à 12, mesure non-financée, se traduit dans les faits par des fermetures dans les autres écoles, mettant ainsi les territoires en concurrence. La FSU en partenariat avec la FCPE et l'Association des Maires Ruraux mène une bataille pour que soit reconnue la spécificité des écoles en milieu rural, qui se traduise par des protocoles (effectifs adaptés, moratoire en cas de fermeture) permettant le maintien des écoles dans les villages. Le 22 mars, jour de la grève nationale FP, elle appelle à organiser partout où cela sera possible une nuit des écoles pour dénoncer les mesures de fermetures, et mettre la pression sur

les décideurs afin qu'un autre budget soit attribué aux écoles, et rendre effective la priorité au primaire dont se vante le Ministre.

Dans les collèges la fermeture de 29 postes en Sarthe, alors les effectifs sont stables va là aussi conduire à des augmentations importantes d'effectifs. La réforme du bac s'est faite au pas de charge, sans concertation, et va changer en profondeur l'organisation des apprentissages au lycée. Le temps consacré aux évaluations va notamment augmenter considérablement au détriment des enseignements. Quant à l'organisation sous forme de parcours modulaires, elle renverrait à chaque élève la responsabilité de son parcours, alors qu'on sait que jouent à plein dans ce cas un certain nombre de déterminismes (sociaux, genres ...) qui amènent les uns à faire les choix les plus valorisés tandis que d'autres se fermeront des portes. En outre, une spécialisation précoce fondée sur un petit nombre de disciplines imposerait aux lycéens d'avoir très tôt défini leur future orientation et affaiblirait l'acquisition d'une culture commune.

Attaques tous azimuts

Pour l'enseignement professionnel, la mise en œuvre de Parcoursup, en instaurant des attendus, écarte de la poursuite d'étude une très grande majorité des bachelier·es professionnelles.

C'est une véritable dévalorisation de la voie professionnelle qui est en marche !

Quant à l'Université, la réforme se caractérise par l'exigence d'attendus dissuasifs, en lien avec des capacités d'accueil insuffisantes. Tout est fait pour écarter de l'enseignement supérieur les élèves socialement les plus fragiles... Par exemple, un.e bachelier.e ne sera pas traité.e de la même façon selon qu'il/elle postule à telle ou telle université. Là encore, ce sont les élèves les moins armés pour mettre en œuvre les bonnes stratégies qui seront pénalisés.

Les mobilisations du 1er et du 6 février dans le second degré et l'université, celles en cours dans le premier degré doivent se poursuivre, et atteindre le niveau suffisant pour faire reculer le Ministre. Il en va de l'avenir du système éducatif public.

En s'attaquant au statut des cheminots, E. Macron engage une bataille politique et idéologique.

Pourquoi s'en prendre au statut des cheminots ? La réforme du statut pourrait au mieux faire économiser 100 à 150 millions à l'horizon 2028, et ne règle en rien la question de la dette de la SNCF (voir ci-dessous).

L'objectif est ailleurs, et il concerne tous-tes les salarié-es de ce pays : il s'agit pour le pouvoir de gagner une bataille politique, peut-être la mère de toutes les batailles, pour mettre à genoux les syndicats, et comme Thatcher en son temps, casser toute résistance face à son projet d'ultra-libéralisation de la société.

En lançant une réforme à grande vitesse de la SNCF, le gouvernement procède comme il l'a fait pour la loi Travail : saucissonnage des négociations, illusion de concertation, puis passage en force et déni de démocratie avec le recours aux ordonnances.



Dette

La dette de la SNCF s'origine dans l'investissement pour les lignes TGV. Le refus de l'Etat de reprendre cette dette fait qu'elle profite aux banques (intérêts versés par an 1,7 milliards pour une dette globale de 52 milliards).

Sécurité

La sous-traitance ne cesse d'augmenter à la SNCF : la baisse des effectifs conduit à l'externalisation des tâches. Or cela non seulement coûte plus cher, mais génère aussi des malfaçons qui elles-mêmes sont cause de surcoûts, et de dysfonctionnements (retards), voire pose des problèmes de sécurité. Plus de 16000 postes de cheminots ont été supprimés en trois ans. La politique de gestion des « zéro stock » et le travail à flux tendu mis en place fait que

Le statut mis en avant

Dans la première lettre de mission que E. Philippe a adressée à Spinetta, il n'était question que de l'adaptation de la SNCF à l'ouverture à la concurrence, et de la dette. Le statut n'était pas évoqué. Pourtant, peu à peu, c'est cette question qui est devenue centrale dans la communication gouvernementale. « Pendant que l'on parle du statut, on ne parle pas du reste. Les Français seraient vent debout s'ils comprenaient la destruction du service public qui se profile, l'abandon de toute politique ferroviaire, de toute cohésion territoriale » selon un responsable syndical de la CGT.

C'est pourquoi Macron a donné l'angle d'attaque de la bataille médiatique, en opposant récemment les cheminots et les agriculteurs à propos de l'injustice qu'il constate entre les retraites des uns et des autres. Les médias ont relayé cette rhétorique, et « les experts » de demander, au nom de l'égalité, que les cheminots s'alignent sur la précarité du

privé.

Le statut des cheminots n'a pourtant rien de scandaleux : les primes charbon n'existent plus, l'âge moyen de départ à la retraite recule du fait de l'allongement des durées de cotisation (42 ans). La garantie de l'emploi est considérée désormais comme un privilège. N'est-ce pas plutôt le chômage de masse qui devrait être considéré comme scandaleux ? N'y a-t-il pas en France d'autres privilégié-es, ceux-là même que l'on soulage de l'ISF pour leur permettre d'accroître encore plus leur fortune ?

La tactique du gouvernement est d'opposer les cheminots au reste de la population. Après la loi sur le travail, une défaite des cheminots, perçus par beaucoup comme un bastion, ouvrirait en grand à Macron, l'occasion d'en finir avec le statut de la fonction publique et de mettre en place une nouvelle réforme des retraites et de la protection sociale.

SNCF : quelques infos à avoir en tête

le matériel n'est pas ou moins bien révisé, ou immobilisé, ce qui a aussi des conséquences pour l'utilisateur.

Privatisation

L'exemple du Royaume Uni devrait alerter le gouvernement : la British Rail a été démantelée en 27 compagnies privées en 1993 (ère post-Thatcher). Face aux multiples accidents et à la gestion calamiteuse du gestionnaire de réseau, cette société a été remise sous tutelle de l'Etat en 2000. Elle est devenue Network Rail.

Le Royaume-Uni alloue aujourd'hui 300 % de plus de subventions publiques aux compagnies privées que ce qu'elle donnait à l'entreprise historique.

Depuis la privatisation, le prix des billets a augmenté en moyenne de 117 %. La Grande-Bretagne a aujourd'hui les allers-retours entre Londres et sa banlieue et les

abonnements les plus chers du monde.

Pourtant c'est dans cette voie que E. Macron s'est engagé. Et pour éviter qu'on évoque ces questions, il a dégainé l'argument du statut soi-disant inadapté à notre société des cheminots dans l'espoir de monter l'opinion publique contre eux

Ne soyons pas dupes ! La bataille du Rail qui s'annonce, c'est aussi celle de la Fonction Publique, c'est aussi celle des salariées du Privé.

Le 22 mars, soyons tous et toutes en grève, uni-es et mobilisé-es pour mettre un coup d'arrêt à la politique destructrice de ce gouvernement !!!

19 avril 2018 : Résister aux idées reçues sur le chômage

Deux initiatives sont proposées :

1) Stage syndical de 9h à 17h Salle Edith Piaf au Mans

Animé par **Jean-Charles Steyger**, délégué syndical du SNU Pôle emploi, avec la participation de **Zalie Mansoibou**, coordinatrice nationale du MNCP (Mouvement National contre le Chômage et la Précarité)

- Sur quelles idées reçues s'appuient les politiques de restriction économique et de droits (chômage, sécurité sociale, éducation...) qui provoquent le développement de la précarité.
- Quelles stratégies développer, syndicales, personnelles, pour décrypter, affronter ces idées reçues et les déjouer ?
- Comment créer des ponts, des solidarités, entre salarié-es et chômeurs-ses ?

Pour s'inscrire, adresser un courriel avant le 18 mars à fsu72@fsu.fr

Préciser votre nom, prénom, syndicat, adresse mail et téléphone. Une convocation à adresser à votre employeur vous sera envoyée.

.....
2) **Projection de courts métrages** réalisés par le collectif « Chômage, précarité : halte aux idées reçues ! » qui regroupe 25 associations, de la CGT à AC, en passant par le SNUTEFI-FSU ou ATD quart monde.

à 20h 00 aux Cinéastes. Débat avec **JC. Steyner** et **Zalie Mansoibou**.

1. Le chômage c'est la faute aux dépenses publiques !
2. Les chômeurs sont bons à rien, on a déjà tout essayé avec eux !
3. Les jeunes d'aujourd'hui ne veulent plus travailler

4. La formation c'est seulement pour faire baisser les chiffres du chômage !
5. Si les salariés de *pole* emploi étaient plus efficaces il y aurait moins de chômeurs !

MIGRANTS

La politique migratoire menée par le gouvernement notamment à travers la circulaire de novembre et le projet de Loi déposés par G. Collomb constitue une atteinte inacceptable aux droits des migrants, et aux droits de l'Homme tout court. Pour dénoncer cette régression indigne de notre pays, un collectif de 470 associations, syndicats comités divers... s'est constitué nationalement avec des relais au niveau départemental. L'objectif est à la fois de faire un état des lieux, dénoncer l'inacceptable que constitue ce projet de loi essentiellement axé sur la répression, être force de propositions pour accueillir dignement les migrants et les réfugié-es. Ce projet implique le recueil de témoignages, l'établissement d'un état des lieux précis de la situation dans notre département, faire de propositions pour que l'accueil des migrants, en les associant à cette réflexion, se fasse dans les conditions dignes d'un pays comme le nôtre.

En Sarthe, ce collectif s'est donné plusieurs objectifs :

1) mener une action contre le projet de Loi et pointer sa dimension liberticide, répressive, et dénoncer le discours mensonger tenu par le gouvernement. Car ce projet, en réduisant notamment de manière drastique les délais de recours, en augmentant le temps de rétention, en autorisant les autorités à pénétrer dans les centres d'accueil pour y effectuer des contrôles ..n'a qu'un seul objectif : expulser massivement les migrants et demandeurs d'asile.

Une première date est à retenir : le samedi 17 mars, de 14h30 à 17h00,

Une déambulation dans les rues du Mans sera organisée pour témoigner, à travers des récits de vie, de la détresse des migrants.

Etats généraux des migrations

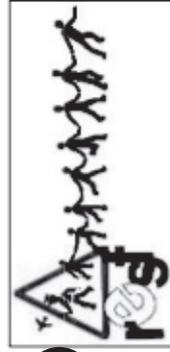
Le même jour, à partir de 17h00 à la Fonderie, se tiendra la soirée festive organisée comme chaque année par RESF (voir flyer en dernière page),

2) organiser le 21 avril les Etats Généraux des migrations dans le cadre d'une journée de rencontres, interventions, témoignages qui rendra compte des travaux menés par le collectif.

Info de dernière minute

Durant les vacances d'hiver, à l'initiative du comité d'accueil 72 auquel la FSU participe, l'occupation du gymnase G. Moquet a permis d'empêcher que les familles migrantes soient mises à la rue dans la journée. Cette occupation se poursuit, n'hésitez pas à venir y manifester votre solidarité.

Des Ponts, pas des Murs !!!



Réseau Education Sans Frontière

**SOIRÉE SOLIDARITÉ
AVEC LES EXILÉ-E-S**

Samedi 17 Mars 2018

18 H 00 à la Fonderie

2 rue St Pavin des champs au Mans (tram la Fayette)

soirée ouverte, militante et festive

- ↳ **18H00** Accueil des familles et actualités
- ↳ **19H00** Repas et soirée musicale

Chacun(e) apporte un plat
pour un dîner convivial et musical

**Vous êtes toutes et tous invité-e-s.
Venez nombreux-ses !**



Appel à solidarité : Nos besoins sont énormes !

chèques à l'ordre de LDH (ouvre droit à une réduction fiscale de 66%)
RESF c/o LDH 4, place d'Arcole 72000 Le Mans

EGM..
**ÉTATS GÉNÉRAUX
DES MIGRATIONS**

« L'humanité de demain
se construit
avec l'accueil des migrants aujourd'hui »

- ↳ Pour dire Non au projet de loi asile immigration du gouvernement qui marque des reculs graves du droit d'asile et fait de l'éloignement policier son véritable objectif
- ↳ Pour une politique migratoire réellement humaine et digne



Des ponts, pas des murs !

MANIFESTATION
samedi 17 mars

14h30

place de la République au Mans

